



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

restauration

Question écrite n° 1284

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la réalisation des travaux de rénovation culturels et plus particulièrement sur les chantiers de l'EMOC, établissement public chargé des grands travaux culturels. Créé en 1998, cet établissement public a conduit de grands chantiers prestigieux tels que la réouverture du Grand Palais, la construction de la cinémathèque française ou la nouvelle université Paris-VII. Une étude récente de la Cour des comptes a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements de cet établissement public : sous-évaluation des budgets des diverses opérations de rénovation, retards de livraison des ouvrages supérieurs à deux ans... Il lui demande quelles dispositions entend prendre son ministère pour mettre fin à ces dysfonctionnements.

Texte de la réponse

À l'occasion de la parution du rapport de la Cour des comptes sur « les grands chantiers culturels », la ministre de la culture et de la communication se félicite de ce que les magistrats aient souligné la réussite architecturale et le succès public rencontrés par ces grands projets. Si ce succès ne peut certes constituer l'unique critère d'évaluation de la politique d'investissement du ministère, il est en effet important de rappeler à quel point de grandes réalisations, telles que la création du musée du quai Branly, la rénovation du théâtre de l'Odéon ou celle du Grand Palais, participent au rayonnement culturel de la France, à son attractivité touristique et économique et sont la source d'une légitime fierté pour notre pays. Les dépassements de coûts, évalués à 30 % en moyenne par la Cour des comptes, s'expliquent par plusieurs éléments. En premier lieu, il convient de rappeler que la période récente, qui a vu la réalisation de plusieurs grands projets culturels, a coïncidé avec une forte augmentation du coût de la construction entraînant infructuosité des marchés publics, allongement des délais de réalisation et renchérissement du coût final des opérations. À cet égard, sur la période 2000-2001, la hausse, reconnue par le ministère chargé des finances, a représenté au moins 10 % du prix des travaux. En second lieu, force est de constater le caractère exceptionnel de la plupart de ces opérations, qui constituent des oeuvres architecturales uniques permettant l'expérimentation de techniques nouvelles. Cette singularité explique en grande partie la difficulté de stabiliser très en amont ces programmes. Ce processus a bien évidemment un impact sur la durée des chantiers, engendrant ces délais et des coûts supplémentaires en cours de réalisation. En revanche, la conduite de ces grands projets n'a pas fragilisé les investissements réalisés en région, à commencer par les opérations d'entretien et de restauration des monuments historiques. La réalisation d'opérations d'envergure, souvent situées à Paris ou en Ile-de-France pour les plus connues d'entre elles, ne doit pas occulter la réalité de l'effort financier en faveur des régions, qui atteint 250 millions d'euros en moyenne annuelle depuis 2002. Cela étant, le ministère de la culture et de la communication, auquel il incombe de conjuguer création architecturale, entretien et rénovation du patrimoine, dans un souci d'équilibre territorial, a engagé une série de réflexions visant à rationaliser l'organisation et la mise en oeuvre de la conduite de ses grands projets. Dans cette perspective, les observations et préconisations de la Cour des comptes seront d'une grande utilité pour le ministère.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1284

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4940

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7315